

Outre ces mesures de conservation, on a en 1965 mis en vigueur de nouveaux règlements qui définissaient le type de massue permise pour la prise des phoques ainsi que son poids et sa grosseur minimum. Un autre règlement, qui fixait le temps pendant lequel on pouvait laisser les pelleteries sur la glace avant de les transporter à la base des opérations, visait à empêcher la perte des peaux attribuable aux tempêtes ou au changement de l'état des glaces. Ces règlements avaient du bon, mais ce n'était qu'un point de départ pour les mesures adoptées depuis par le ministère—lequel se tient en consultation constante avec les groupes de conservation et de protection et avec l'industrie—en matière de contrôle sur la gestion des colonies de phoques et sur les méthodes d'exploitation. Au nombre des mesures adoptées depuis 1965 et en vigueur aujourd'hui, il y a une disposition qui oblige toute personne se livrant à la chasse aux phoques à se procurer un permis à titre individuel. Il incombe, en premier lieu, aux capitaines des phoquiers de s'assurer que chaque membre de l'équipage se conforme aux règlements. Quand il y a contravention aux règlements, nos gardes-pêche sont autorisés à suspendre le permis d'un pêcheur de phoques jusqu'à concurrence de 30 jours.

Les règlements régissant la chasse au phoque ont été redéfinis et rendus plus efficaces, tandis que l'article concernant l'écorchement des phoques a été renforcé. On a interdit la chasse au phoque dans l'obscurité. A titre de mesure supplémentaire de réglementation, on a interdit cette année l'emploi de l'avion, les appareils à ailes fixes comme les hélicoptères, pour la prise des phoques dans le golfe Saint-Laurent. Les avions peuvent encore être utilisés pour dépister leur présence—un permis est alors nécessaire—mais ils ne peuvent être effectivement employés pour la chasse au phoque. J'ai mentionné tout à l'heure le quota de 50,000 jeunes phoques imposé par le ministère en 1965 dans la principale région de chasse du golfe Saint-Laurent. Nous avons pu agir ainsi, car le Canada est le seul pays qui se livre à la chasse au phoque là-bas. Toutefois, nous nous préoccupons également, depuis un certain nombre d'années, des prises globales de phoques parmi les colonies qui fréquentent le Front, c'est-à-dire la région située au large du Labrador et au nord-est de Terre-Neuve. Nous y livrons concurrence aux Norvégiens et tout quota ou autre mesure de conservation que nous voudrions imposer nécessiterait une sanction internationale.

Grâce surtout à l'initiative du Canada, des mesures ont été prises au niveau international afin de restreindre la capture de phoques sur la côte et dans le golfe du Saint-Laurent. A la réunion de juin dernier de la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique, on est convenu pour 1971 d'un contingent global de 245,000 phoques pour la côte et le golfe. Le chiffre se fonde sur le calcul scientifique de la prise maximale tolérable, c'est-à-dire du nombre total de phoques qui peuvent être abattus sans mettre les réserves en danger. Le contingent de la CIPAN réserve 45,000 pour la chasse que font les Canadiens au sol ou à bord de petits bateaux; ce chiffre est la moyenne de leur prise annuelle. On alloue une limite de 100,000 phoques aux gros bateaux canadiens et aux bateaux norvégiens. Le contingent de 245,000 fixe les prises de phoques au-dessous de la moyenne des dernières années qui est d'environ 285,000. Ce chiffre est inférieur aux prises de 1970 du Canada et de la Norvège qui ont pris environ 258,000 phoques.

[M. Goode.]

En 1971 on réduira également de cinq jours la saison de la chasse. Je le répète, en 1971, on réduira de cinq jours la saison de la chasse. La date de fermeture sera avancée au 24 avril. On veut par là réduire la prise des animaux de reproduction, surtout des femelles. Même si la survie de l'espèce exige une gestion prudente des ressources et de la modération dans la chasse, certains indices permettent de croire que l'interdiction totale, que certains préconisent, n'avancerait guère la cause de la conservation. Selon les biologistes, l'interdiction de la chasse ferait passer la population des phoques du Groenland de son niveau actuel d'environ deux millions à plus de quatre millions. Toutefois, l'habitat ne peut assurer la subsistance qu'à un nombre limité d'animaux de toutes espèces et l'accroissement non restreint de la population rendrait plus ardue la lutte pour la vie. En l'occurrence, on se disputerait encore plus féroceement la nourriture et, en conséquence, plus d'animaux mourraient de faim, de maladie ou de l'action des parasites et des prédateurs.

L'effet de la poussée démographique sur les besoins essentiels du milieu naturel, comme les zones propices à la mise bas, entraînerait aussi des pertes annuelles considérables et un gaspillage important de cette ressource naturelle. Le contrôle de la chasse, par contre, permet de conserver les troupeaux à un niveau où ils peuvent se maintenir automatiquement, et de mettre à profit ce qui, autrement, serait gaspillé. Ce sont là les objectifs de la politique du Canada en matière de protection des phoques. Jusqu'ici, je me suis borné à parler d'une façon générale de la chasse aux phoques et des mesures adoptées par le ministère des Pêches et des Forêts pour protéger les troupeaux et veiller à ce que l'on traite ces animaux de la façon la plus humaine possible. Mais quel compte tient-on de ceux qui sont principalement visés, les chasseurs eux-mêmes et les personnes à leur charge, dont les intérêts sont fortement en jeu dans ce domaine? Le chasseur de phoques type se livre à la pêche pendant les autres saisons. Pour bon nombre d'entre eux, leur occupation principale rapporte peu et malgré leur zèle et leur ingéniosité il leur est difficile de gagner leur vie d'une façon qu'on puisse considérer comme convenable.

• (5.30 p.m.)

La plupart de ces pêcheurs se voient privés d'un emploi rémunérateur depuis novembre jusqu'au mois d'avril ou de mai suivant à cause du mauvais temps et des glaces. La chasse au phoque au printemps représente pour eux, comme elle l'était pour leurs ancêtres il y a presque trois siècles, la première occasion de travailler, de gagner de l'argent pour se procurer le nécessaire et pour les aider aux préparatifs d'une nouvelle saison de pêche. La plupart des chasseurs, surtout les terriens, font de l'argent avec la vente des peaux, mais ils utilisent aussi pour se nourrir avec leurs familles certains morceaux du phoque. Ils considèrent les troupeaux de phoques comme une ressource particulièrement opportune, semblable à d'autres ressources de la mer comme la morue et le homard quant la saison est plus avancée.

Je ne citerai pas une foule de chiffres mais je devrais tout de même en citer quelques-uns. En 1969, la dernière année pour laquelle on possède des chiffres complets, 391 pêcheurs à bord de 11 grands navires phoquiers ont gagné en moyenne un montant brut de \$900 pour moins de deux mois de travail. Le revenu brut moyen pour les